

## LA VIE DE L'ÉTUDIANT

### Bibliothèques

L'IUT de Nice-Côte d'Azur met à la disposition des étudiants une documentation dont chaque site organise une bibliothèque. Les différents fonds correspondent aux thématiques enseignées. L'utilisateur y retrouve :

- des monographies : culture générale, manuels de base, généralistes et spécialisés, documents de travail axés essentiellement sur le Droit, les Sciences Economiques, les Sciences Humaines, les Mathématiques, l'Electronique, la Physique, l'Informatique...
- les mémoires de stages rédigés par les étudiants de l'IUT des départements GEA, GEII, INFO, TC
- des romans de langues française et anglaise
- une presse papier d'actualité, spécialisée et professionnelle, cette dernière peu représentée dans les abonnements en ligne de l'Université.

La bibliothèque du site de Nice s'est enrichie d'une documentation accompagnant l'étudiant dans son projet de poursuivre des études en licence professionnelle, à l'université ou en école d'enseignement supérieur. Par ailleurs, la diffusion de son catalogue sur le site de l'IUT <http://iut-sg-cdi.unice.fr/bcdi3web/bcdi3web.dll/Data> donne une première approche de son fonds documentaire.

Les étudiants de l'IUT de Nice-Côte d'Azur ont accès à tous les supports d'information que la Bibliothèque de l'Université de Nice-Sophia Antipolis propose à sa communauté.

### Restauration

- Site de Nice : une cafétéria CROUS est située sur le site de l'IUT.
- Site de Sophia Antipolis : le Restaurant Universitaire se trouve à proximité immédiate de l'IUT (100 m).
- Site de Menton : différents établissements de restauration sont à proximité du site.
- Site de Cannes : un local est mis à la disposition des étudiants.

Des établissements de restauration rapide sont également implantés aux alentours du site.

### La vie associative

Elle s'organise en associations d'étudiants propres à chaque département et en associations diverses, soit une douzaine au sein de l'IUT Nice-Côte d'Azur.

### Sports

L'IUT Nice-Côte d'Azur dispose d'équipements sportifs et d'enseignants proposant différents cours de sport :

- Site de Nice : salle de musculation, aérobic, step, football...
- Site de Sophia Antipolis : aérobic, basket-ball, football, handball, natation, rugby, tennis, volley-ball et activités de plein air
- Site de Cannes : multi-activités, football
- Site de Menton : salle de musculation, badminton, volley-ball, football

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) organise l'animation sportive pour les étudiants de l'Université de Nice-Sophia Antipolis sur les campus (Valrose, Carlone, Trotabas, St Jean d'Angely, IUT, Médecine, Sophia Antipolis et Menton).

Le SUAPS propose :

- des options "Sport" ou modules d'éducation physique validés dans les cursus universitaires
- 50 activités physiques et sportives différentes
- des formations complémentaires autour du sport (moniteur, arbitre, responsable d'association)
- des animations, manifestations, stages et tournois sportifs

Le SUAPS possède un bureau sur chaque campus universitaire pour accueillir et renseigner les étudiants.

### Demande de bourse

Le Dossier Social Etudiant (ou DSE) est la procédure unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire. la demande doit être constituée chaque année entre le 15 janvier et le 30 avril, pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir le résultat de ses examens.

**Attention ! Il est indispensable de remplir une demande de DSE durant la période réglementaire, et ce, même si l'étudiant n'a pas tous les éléments d'appréciation de sa situation. Des modifications réglementaires peuvent intervenir ultérieurement.**



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE NICE CÔTE D'AZUR



### BUREAU DE LA SCOLARITÉ

DUT (Diplôme Universitaire Technologique),  
AS (Année Spéciale) et LP (Licence professionnelle)

Tél. : 04 97 25 82 95 / 83 36

Fax : 04 97 25 83 34

E-mail : [DUT-LP-AS@unice.fr](mailto:DUT-LP-AS@unice.fr)

### SERVICE RELATIONS ENTREPRISES FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

Salariés, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation

Tél. : 04 97 25 83 20

Fax : 04 97 25 82 79

E-mail : [fca-iut@unice.fr](mailto:fca-iut@unice.fr)

## SCOLARITÉ ET VIE ÉTUDIANTE



[www.iut.unice.fr](http://www.iut.unice.fr)

[www.iut.unice.fr](http://www.iut.unice.fr)

## COMMENT POSER VOTRE CANDIDATURE ?



### • QUATRE GRANDES ÉTAPES

#### Première étape

Je vais sur le site internet qui correspond à mon profil

#### Saisir votre demande exclusivement sur Internet

- Pour les DUT en traditionnel et en alternance (sauf le DUT Techniques de Commercialisation en Alternance de Nice) saisir ses vœux du 20 janvier au 20 mars 2010 sur [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)
- Pour les LP, AS et semestre préparatoire en informatique, faire sa demande entre le 20 janvier et le 4 juin 2011 sur [www.iut-paca.org](http://www.iut-paca.org)
- Pour le DUT Techniques de Commercialisation en Alternance de Nice se renseigner sur [www.iut-unice.fr](http://www.iut-unice.fr) à partir du 20 janvier 2011.

Pour les Diplômes Universitaires faire sa demande entre le 4 avril et le 30 juin 2011 directement au Service Relations Entreprises - Formation Continue et Alternance. ([fca-iut@unice.fr](mailto:fca-iut@unice.fr) ou 04 97 25 83 20)

#### Deuxième étape

Je télécharge et complète le dossier

Téléchargez le(s) dossier(s), imprimez-le(s), complétez-le(s) et adressez le tout à la scolarité

#### Troisième étape

J'envoie mon dossier à l'IUT de Nice

Date limite de retour de(s) dossier(s) dûment complété(s) à l'IUT de Nice avant le :

- 1<sup>er</sup> avril 2011 pour les DUT
- 1<sup>er</sup> juin 2011 pour les LP : IRI, EER, IRM, LPSI, MPI
- 14 juin 2010 pour les AS et les LP : IMJ, AILE, IDSE, BAF, TECO, IMMO, CCN, MIT, CCEC, GESS, SID, JAV, CE, GPME
- 30 juin 2010 pour les DU

à adresser selon votre situation :

- à la Scolarité pour les formations traditionnelles et en apprentissage ou
- au Service Relations Entreprises - Formation Continue et Alternance bureau 307 pour les dossiers en Formation Continue (adultes en reprise d'études)

- Aucun dossier incomplet ne sera examiné par le jury.
- Selon le dossier, le candidat peut être convoqué à passer un entretien, sur convocation seulement.

#### Quatrième étape

Si je suis admis(e), je suis la procédure sur internet ou la notification pour finaliser mon inscription.

#### Inscriptions

##### • Résultats des jurys d'admission :

- Fin mai pour les DUT
- À partir du 30 juin pour les LP et AS
- Septembre pour les DUT en procédure complémentaire

##### • Inscriptions administratives à partir de juillet aux services de l'IUT de Nice :

- DUT, AS et LP : Bureau de la scolarité
- DU et LP en Formation Continue : Service Relations Entreprises - Formation Continue et Alternance : Bureau 307



### • MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le chèque joint au dossier doit être payable sur une banque française, ou un mandat cash libellé à l'ordre du régisseur des recettes de l'IUT de Nice. Règlement en provenance de l'étranger exclusivement par mandat international libellé à l'ordre du régisseur des recettes de l'IUT de Nice pour tous les sites de l'IUT.

### • REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les étudiants bénéficiant d'une aide sociale en cours d'année doivent en informer la scolarité qui leur donnera la marche à suivre pour se faire rembourser. Un étudiant inscrit en alternance ne peut, en aucun cas, être boursier (salaire et aide ne sont pas cumulables).

### • CAMPAGNE D'ADMISSION POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

A l'attention des étudiants originaires des pays suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, République Tchèque, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam\* :

Vous devez suivre la procédure indiquée pour vous inscrire en LP ou en DUT sur [www.iut.unice.fr](http://www.iut.unice.fr) et en même temps (c'est impératif) vous inscrire sur [campusfrance.org](http://campusfrance.org) pour obtenir votre visa.

\* Si votre pays n'est pas mentionné, renseignez-vous auprès de votre consulat.  
\*\* Ces formations nécessitent selon le cas un niveau ou diplôme Bac +2 minimum

### RENSEIGNEMENTS

#### BUREAU DE LA SCOLARITÉ

DUT (Diplôme Universitaire Technologique), AS (Année Spéciale) et LP (Licence professionnelle)  
Tél. : 04 97 25 82 95 / 83 36 / 82 70  
Fax : 04 97 25 83 34  
E-mail : [DUT-LP-AS@unice.fr](mailto:DUT-LP-AS@unice.fr)

#### SERVICE RELATIONS ENTREPRISES FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

Salariés, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation et DU  
Tél. : 04 97 25 83 20  
Fax : 04 97 25 82 79  
E-mail : [fca-iut@unice.fr](mailto:fca-iut@unice.fr)